

Nos honoraires

MONTANT TTC HONORAIRES DE TRANSACTIONS / VENTES

(tout type de mandat)

Prix de vente	Valeur
< 60 001 €	5 000 €
60 001 € à 100 000 €	9 %
100 001 € à 160 000 €	8 %
160 001 € à 200 000 €	7.5 %
> 200 000 €	7 %

Honoraires à la charge du vendeur

Les conditions financières définitives sont définies dans le mandat.

Honoraires avis de valeur en absence de mise en vente : 180 € TTC
(successions, rachats de parts, avis de valeur patrimonial, procédures judiciaires..)

Dans le cadre d'une délégation de mandat,
les honoraires applicables sont ceux de l'agence qui a reçu le mandat initial signé des vendeurs.

MONTANT TTC HONORAIRES DE LOCATION

(tout type de mandat)

Honoraires de négociation et d'entremise

90 € à la charge du bailleur

Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction de bail

5 % à la charge du bailleur (calculés sur le loyer annuel hors provisions sur charges)

5 % à la charge du locataire (calculés sur le loyer annuel hors provisions sur charges)

Plafond : 8 € / m²

Honoraires d'état des lieux

1.5 % à la charge du bailleur (calculés sur le loyer annuel hors provisions sur charges)

1.5 % à la charge du locataire (calculés sur le loyer annuel hors provisions sur charges)

Plafond : 3 € / m²

Locaux commerciaux ou professionnels

12 % du loyer HT hors charges annuel à la charge du preneur hors rédaction de bail

12 % du loyer HT hors charges annuel à la charge du bailleur hors rédaction de bail

MONTANT TTC HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

7.2 % sur le montant des encaissements à la charge du mandant

Les conditions financières définitives sont définies dans le mandat.